

***Deux dispositifs expérimentaux de résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle en direction de la petite enfance***

***de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut***

*en partenariat avec*

***la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,  
le rectorat de l'Académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale,***

*en lien avec*

***le conseil départemental du Nord,***



En vue de deux résidences-mission, il est lancé un

***Appel à candidatures de deux résidences en direction d'artistes dont la création s'adresse à la petite enfance (danseurs, circassiens, plasticiens, musiciens, illustrateurs, conteurs, ...)***

Les résidences devront être en lien avec la **politique culturelle de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut**, les spécificités de son territoire ainsi que la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

# 1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut s'est donné un objectif ambitieux : la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire.

La petite-enfance est une période de la vie particulièrement sensible « à cause des transformations internes qu'elle engage, des remaniements personnels que vit l'adulte dans son devenir de parent et des enjeux du développement de l'enfant dans ses liens familiaux. »<sup>1</sup>. Les projets d'éducation artistique et culturelle participent à répondre à ces enjeux en permettant l'éveil du jeune enfant et son ouverture sur le monde grâce à la diversité d'approches de l'éveil. Ils participent aussi à renforcer le lien parents-enfant par le biais d'expériences vécues ensemble. Ces bienfaits ont été conceptualisé par Sophie Marinopoulos sous le terme de « santé culturelle ».<sup>2</sup>

Parallèlement, les acteurs du territoire ont constaté une augmentation des besoins dans le domaine de la parentalité et du lien parent-enfant, qu'ils ont partagé lorsqu'ils ont été consultés pour la mise en œuvre de ce projet de résidence-mission. A cette occasion, ils ont largement confirmé le besoin d'expérimenter un dispositif d'éducation artistique et culturelle auprès de la petite enfance (0-4 ans).

Avec ce concept de santé culturelle comme outil et guide de réflexion, une première série de constats a été posée en lien avec des structures d'accueil du jeune enfant aux familles :

- Suite à la crise sanitaire, la qualité de la relation entre les familles et les structures d'accueil s'est dégradée. Les professionnels des structures ont partagé un sentiment de n'être devenus qu'un moyen de garde, et leur besoin de réamorcer l'intérêt des parents pour la structure comme lieu de vie et de partage.
- Difficulté de motiver les familles éloignées des propositions culturelles
- Difficulté pour les familles de s'engager dans les actions proposées

Côté mobilisation des professionnels du secteur de la petite-enfance, il a été noté :

- Une difficulté à mobiliser les professionnels, dont une partie n'a pas encore pris conscience de l'intérêt de la pratique artistique dans le développement de l'enfant. Par ricochet, ce type de posture crée un frein dans la mobilisation des familles.
- Un besoin de reconnaissance des professionnels et de leurs compétences
- Une difficulté de mobiliser les professionnels en dehors des cadres habituels de travail, et notamment pendant le weekend.

L'investissement de professionnels des structures d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité n'en est pas pour autant inexistant sur le territoire de La Porte du Hainaut puisque des initiatives liant professionnels et familles autour de rencontres culturelles et pédagogiques existent et s'avèrent être un véritable succès tant pour les professionnels que pour les enfants et leurs parents. La prise en compte des problématiques énoncées plus haut et le constat que les initiatives multiples sur le territoire mobilisent avec enthousiasme les professionnels et les familles impliqués nous montrent l'intérêt de soutenir et d'élargir les envies et les efforts des professionnels dans le développement de rencontres artistiques. Pour ce faire, plusieurs modalités d'action se dessinent :

- Mobiliser les compétences des professionnels et les accroître par le biais de rencontres-conférences
- Faire expérimenter les professionnels pour qu'ils prennent conscience de manière sensible de l'intérêt de ce type d'action, et pour une meilleure transmission
- Partager les expériences personnelles et valoriser les compétences de chacun
- Programmer des propositions artistiques dans les structures pour donner envie aux familles et aux professionnels d'aller vers les interventions artistiques.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DASEN) et en lien avec le conseil départemental du Nord, propose deux résidences-mission Petite Enfance destinées à des artistes de tous domaines artistiques. Le projet propose par conséquent deux

---

<sup>1</sup> Sophie Marinopoulos, rapport au Ministère de la Culture, « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) », janvier 2019

<sup>2</sup> Idem

résidences-missions destinées à des artistes professionnels s'adressant aux tout-petits (0-4 ans), à leurs parents et aux professionnels qui les accueillent.

## **2- À propos du présent appel à candidatures.**

Il est rappelé qu'une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création, Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre, qu'il partage aux publics.

### **A) Principes d'action**

Les institutions porteuses de la présente résidence-mission petite-enfance et leurs partenaires ont défini la parentalité comme axe de travail et de recherche pour les artistes sélectionnés. Il n'est pas recherché une discipline artistique en particulier. La priorité est placée dans la capacité des artistes à **créer du lien**.

Cependant les propositions contemplatives seront plus complexes à partager avec les tout-petits. Sont donc recherchés des artistes invitant les tous petits, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent à participer, agir, manipuler.

Chaque artiste résident interviendra auprès de 8 structures réparties comme tel :

- 4 structures hors temps scolaire
- 4 structures du temps scolaire

En lien avec les objectifs et actions de promotion de la littérature jeunesse en vue de limiter les inégalités d'accès à la lecture en direction des 0-3 ans, il est envisagé de tisser des liens privilégiés avec les médiathèques de la Porte du Hainaut : lieu ressource, lieu d'accueil notamment avec les familles, action de préfiguration ou de poursuite de la résidence...

Il est attendu que la résidence participe à familiariser les familles avec ces établissements culturels et de les aider à tisser du lien avec leurs enfants grâce à une pratique partagée autour du livre.

### **B) Les partenaires locaux**

La résidence-mission s'appuiera sur les structures du territoire :

- Etablissements d'accueil du Jeune Enfant : appellation générique désignant des établissements qui proposent l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans (comme une halte-garderie, crèche collective ou encore crèche d'entreprise). Ces établissements sont agréés par la PMI et sont au nombre de 24 sur le territoire
- Ecoles maternelles (classes de Toute Petite Section et Petite Section)
- L'UTPAS de Saint-Amand-les-Eaux
- L'UTPAS de Denain-Lourches

Certaines structures développant des actions parents-enfants et dynamiques locales seront de véritables forces et appuis pour la mise en œuvre de la résidence-mission.

### **C) Le candidat**

L'artiste ou l'équipe artistique candidat(e) devra :

- Avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence mission
- Avoir une expérience de création en direction de la petite enfance
- Fédérer autour de sa présence et de son œuvre les parents, les professionnels de la petite-enfance ainsi que les structures scolaires
- S'adapter à l'âge des enfants de 0-4 ans : ils ont besoin d'être acteur, de participer, de toucher. Les interventions devront être dynamiques et participatives. Il peut y avoir des temps d'observations et d'écoute tout en étant actif.

- Résider sur le territoire durant 8 semaines et se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées
- Être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité
- Être français ou étranger et maîtriser les usages oraux et écrits de la langue française

## D) Accompagnement

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des partenaires culturels, sociaux et associatifs, et avec les établissements scolaires et les établissements d'accueil du jeune enfant souhaitant s'associer à l'action ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des professeurs référents, des professionnels de la petite enfance les rencontres avec les équipes et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence.

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale et de la petite-enfance, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques

## E) CALENDRIER DE LA RESIDENCE

La période de résidence est prévue entre le lundi 24 avril 2023 et le samedi 17 juin 2023. Il s'agit donc d'une résidence de huit semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine, auxquelles viennent s'ajouter 4 jours de préparation et bilan (à fixer en concertation avec les artistes et l'équipe de la CAPH) :

- Les 2 jours en amont découpés comme suit :
  - 1j avec l'équipe de la CAPH
  - 1j avec les structures : 1/2j structures scolaires et 1/2j structures hors temps scolaire
- Les 2 jours en aval avant le 7 juillet découpés comme suit :
  - 1/2j de bilan individuel
  - 1j de prépa du bilan collectif
  - 1/2j de bilan collectif

**Elle peut être partagée entre différents artistes d'une même compagnie, d'un même collectif ou groupe.**

## F) LA REMUNERATION

La rémunération de chaque compagnie ou artiste est de 12.000 euros bruts pour les 8 semaines et 4 jours de résidence. Il est précisé que le coût total pour la collectivité ne **pourra excéder en aucun cas** 12 000 euros pour chaque résidence.

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

La Porte du Hainaut n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera lieu à une contractualisation globale sous forme de convention avec une structure porteuse pour l'artiste. Si le contrat n'est pas porté par une structure porteuse, l'artiste devra être affilié à un organisme de type AGESEA ou Maison des artistes.

Ce montant inclut donc les charges sociales, taxes et cotisations et, le cas échéant, les droits d'auteur ainsi que les frais de déplacement. Cette rémunération correspond à la mission, à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur
  - des propositions d'actions de médiation démultipliées ; (\*)
  - des créations conjointes de « gestes artistiques » ; (\*)
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes ; (\*)

La Porte du Hainaut pourra par ailleurs prendre en charge la diffusion d'œuvres dans le cadre de ses activités et notamment sa programmation itinérante de spectacles Scènes plurielles, et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires (\*).

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission. Il y sera spécifié les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où l'incapacité totale intervient en cours d'exécution du contrat, l'artiste sera indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure. (\*)

La collectivité assure, si nécessaire, des frais relatifs à l'hébergement des résident(e)s. Concrètement, un logement pourra être mis à la disposition des artistes sur le territoire. Les repas sont à la charge de l'artiste et leur défraiement inclus dans l'enveloppe maximale de 12 000 euros prédéfinie.

(\*) voir le lien donné en partie 5 : « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »

## **3 – Le territoire d'action et son projet culturel**

### **A) Le territoire**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, compte 47 communes et une population d'environ 160 586 habitants. Il est situé à 30mn de Lille et à 2h de Paris. A 1h de Bruxelles, il est frontalier avec la Belgique dans sa partie nord. Il s'étend de Mortagne-du-Nord à Hordain sur plus de 40km sur l'axe nord-sud, et une quinzaine de kilomètre sur l'axe est-ouest.

Ses communes offrent une diversité de paysages : forêts du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, lacs et voies d'eau telles que la Scarpe ou encore l'Escaut, terrils hérités de l'histoire minière, villes urbaines, ... Historiquement et socialement parlant, le territoire a hérité d'un passé minier et industriel fort qui fait intégralement partie de son identité.

La démographie est marquée par une forte représentation de la jeunesse. Pour assurer la scolarisation de tous les enfants, 170 écoles élémentaires et primaires de l'enseignement public sont réparties sur le territoire. Par ailleurs, le Département soutient les familles en besoin d'accompagnement par le biais de

l'UTPAS - Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Saint-Amand-les-Eaux et de Denain-Lourches qui organise la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Compte tenu de la grande superficie du territoire, il a été décidé d'implanter une artiste sur la moitié nord et un artiste sur la moitié sud du territoire.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : [www.agglo-porteduhainaut.fr](http://www.agglo-porteduhainaut.fr)

## **B) LES AXES**

L'artiste pourra s'appuyer sur les axes de développement du projet culturel de la communauté d'agglomération :

- \* Le spectacle vivant
- \* La lecture publique
- \* L'image
- \* Le patrimoine

### \* Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes Plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de la Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux. Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles.

<http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

### \* Lecture Publique : le réseau des médiathèques de la CAPH

La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau de bibliothèques.

Ce réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 25 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Certaines structures ont développé des fonds spécifiques (Science-fiction à Escaudain, cinéma d'animation à Bouchain, parthothèque à Bouchain à destination des harmonies du territoire, fonds ancien à St Amand, Ludothèque ...) et toutes proposent une programmation et des collections riches. Une partie de ces actions culturelles est spécifiquement dédiée à la petite enfance pour certaines en lien avec le Dispositif Premières Pages initié par le Ministère de la Culture et relayé par le conseil départemental du Nord.

<http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

### \* L'Image : Arenberg Creative Mine

Arenberg Creative Mine est un site innovant inauguré le 25 septembre 2015 par le réalisateur Costa Gavras et son épouse, la productrice Michèle Ray-Gavras. Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Arenberg Creative Mine développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

<http://www.arenberg-minecreative.fr/>

### \* Patrimoine

Le Territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevant et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire

religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

\* Parcours d'éducation artistique et culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, en mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et en juillet 2015, d'un référentiel pédagogique précisant les compétences à développer du cycle 1 au cycle 4 en matière de rencontre avec les artistes et les œuvres, de pratique artistique et de connaissances (toutes les références sont consultables à partir du lien ci-dessous).

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

## 4 – Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « qu'est-ce qu'une résidence-mission ». Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 « le territoire d'action et son projet culturel »,

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause.

La candidature s'effectue par envoi électronique uniquement, sous format PDF à l'adresse suivante : [culture@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:culture@agglo-porteduhainaut.fr) (sujet : RÉSIDENCE **PETITE ENFANCE 2023 – CAPH - nom** de l'artiste) et ceci, **pour le 2 novembre 2022**, dernier délai.

Le dossier devra comprendre :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de gestes artistiques
- 2) un curriculum vitae ;
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat ;
- 4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut  
Service culture « spectacle vivant »  
Site Minier de Wallers-Arenberg  
Rue Michel Rondet – BP 59  
59 135 Wallers-Arenberg

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux de la résidence-mission petite-enfance. Le nom des artistes retenus sera annoncé le 31 janvier 2023 au plus tard.

Pour les questions d'ordre général sur le CLEA (organisation, discipline, construction du dossier...) : **Aude CARIVEN, chef de projet CLEA et responsable des actions culturelles :**  
[acariven@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:acariven@agglo-porteduhainaut.fr) - 03.27.09.91.46

## 5 – En savoir plus sur la résidence-mission :

Qu'est-ce qu'une résidence mission ? :

[-https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale](https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale)

[-https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission](https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission)